



Communiqué de Presse



Accès au site internet :

www.fo-metaux.com ou www.fo-metaux.org

ACCORD SUR LES SALAIRES MINIMA DANS LA BRANCHE DE LA BJOP

La branche de la BJOP a négocié le 13 mars 2018 les minima de la grille de salaire pour l'année 2018.

Après un premier tour de table, FO Métallurgie a revendiqué une augmentation de 2 % sur l'ensemble de la grille en expliquant que nous souhaitons non seulement un rattrapage par rapport à l'inflation mais aussi une augmentation du pouvoir d'achat pour les salariés de la branche.

La délégation patronale nous a présenté ensuite le contexte économique de la branche ainsi qu'une analyse détaillée de l'enquête « rémunération des salariés du secteur ».

Après une suspension de séance et de nombreux débats, le patronat est revenu avec une proposition de 1,3 %, applicable au 1^{er} avril avec une clause de revoyure en septembre 2018.

Compte tenu du contexte, FO Métallurgie se félicite et sera signataire de cet accord qui améliore le pouvoir d'achat des salariés de la branche.

Paris, le 21 mars 2018

Contact :

Nathalie CAPART, Secrétaire Fédérale en charge de la branche de la BJOP, 06 31 36 29 44